



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 101 Sp 14

Auxerre le 16 octobre 2019

Présents : MM MM Barrault – Schminke – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Réclamation

Match 51439.1 du 13.10.19 Varennes 3 – Asquins Montillot 2 Départemental 4 gr C

Réserve d'avant match du club de Varennes sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Asquins Montillot pour le motif suivant : des joueurs du club d'Asquins Montillot sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du club de Varennes en date du 14 octobre 2019,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Varennes de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application des articles 142, 167, 186 et 187.1 des R.G,
- dit la réserve d'avant match du club de Varennes recevable en la forme,
- attendu que l'équipe d'Asquins Montillot 1 en départemental 3 gr C n'a pas joué le 13 octobre 2019,
- après vérification de la feuille de match Départemental 3 gr C du 6 octobre 2019 E.C.N. 2 – Asquins Montillot 1, dernière rencontre jouée par l'équipe d'Asquins Montillot 1,
- attendu que les joueurs Girard Cyril et Leroyer Pierre d'Asquins Montillot ont participé à la rencontre D3 gr C du 6 octobre 2019,
- dit les joueurs Girard Cyril et Leroyer Pierre non qualifiés pour le match D4 gr C du 13 octobre 2019 Varennes 3 – Asquins Montillot 2,
- dit la réserve d'avant match du club de Varennes fondée,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Asquins Montillot 2 au bénéfice de l'équipe de Varennes 3,
- score : Varennes 3 = 3 buts, 3 pts / Asquins Montillot 2 = 0 but – 1 pt,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Asquins Montillot de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club de Varennes (remboursement du droit de confirmation de réserve).

2. Match arrêté

Match 51370.1 du 13.10.19 Auxerre Sp Citoyens 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Match arrêté à la 70^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du rapport de l'arbitre, Mr Chihi,
- attendu que l'équipe d'Auxerre Aigles FC était composée seulement de 8 joueurs au coup d'envoi,
- attendu que le joueur Kourouma Mamady d'Auxerre Aigles FC a quitté le terrain suite à sa blessure à la 70ème minute,
- attendu que l'équipe d'Auxerre Aigles FC s'est trouvée à 7 joueurs sur le terrain,
- en application de l'article 159 de RG,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Aigles FC sur score acquis : Auxerre Sp Citoyens 2 = 4 buts, 3 pts / Auxerre Aigles FC = 0 but, - 1 pt,
- souhaite un prompt rétablissement au joueur Kourouma Mamady d'Auxerre Aigles FC.

3. Forfaits

Match 52038.1 du 12.10.19 GJ d'Armançon – UF Tonnerrois/Varennes Coupe Yonne U18

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du GJ d'Armançon en date du 11 octobre 2019,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de GJ d'Armançon au bénéfice de l'équipe de l'UF Tonnerrois/Varennes,
- score : GJ d'Armançon = 0 but – UF Tonnerrois/Varennes = 3 buts,
- dit l'équipe de l'UF Tonnerrois/Varennes qualifiée pour le prochain tour de CY Y18,
- amende 30 € au club du GJ d'Armançon.

Match 52054.1 du 12.10.19 Serein AS/Varennes – Courson Coupe Yonne U15

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Courson en date du 11 octobre 2019,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Courson au bénéfice de l'équipe de Serein AS/Varennes,
- score : Serein AS/Varennes = 3 buts – Courson = 0 but,
- dit l'équipe de Serein AS.Varennes qualifiée pour le prochain tour de CY U15,
- amende 30 € au club de Courson.

Festival U13 du 12 octobre 2019

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels des clubs d'Auxerre Sp Citoyens (en date du 14.10.19), d'Avallon FCO (en date du 10.10.19) et de Gron Véron (en date du 11.10.19),
- prend note de l'absence de l'équipe de Sens FC féminines (plateau au Stade Auxerre),
- dit les équipes suivantes : Auxerre Sp Citoyens Fém, Avallon FCO Fém, Gron Véron et Sens FC Fém, forfaits pour les plateaux du festival U13 du 12 octobre 2019,
- amende 30 € à chaque club (Auxerre Sp Citoyens, Avallon FCO, Gron Véron et Sens FC pour forfait.

4. Changements dates, horaires, terrains

Auxerre Stade - Programmation des matchs – journées des 19 et 20 octobre 2019

La commission,

- prend note du courrier FFF – Commission Fédérale des terrains et installations sportives en date du 07.10.19 : déclassement du terrain synthétique – annexe 1 du stade de l'Arbre Sec,
- prend note du courriel du club d'Auxerre Stade en date du 14.10.19,
- programme les matchs des 19 et 20 octobre 2019 comme suit :
 - U18 D1 Auxerre Stade 1 – Appoigny/Héry : le 19 octobre à 16 h 00 sur le terrain de l'athlétisme – annexe 2 du stade de l'Arbre Sec,
 - U15 D1 Auxerre Stade 2 – Gron Véron : le 19 octobre à 14 h 00 sur le terrain de l'athlétisme – annexe 2 du stade de l'Arbre Sec,
 - Fém D1 Auxerre Stade 3 – St Sauveur/Saints : le 20 octobre à 10 h 00 sur le terrain d'honneur du stade de l'Arbre Sec.

Avallon FCO – Programmation des matchs – journée du 20 octobre 2019

La commission,

- prend note du courriel du club d'Avallon FCO en date du 13.10.19
- vu la programmation établie par le service des sports de la mairie d'Avallon en date du 05.09.19,
- maintient la programmation des matchs seniors comme suit :
 - D1 Avallon FCO 3 – St Georges à 12 h 30 sur le terrain synthétique – match en lever de rideau de la rencontre R3 Avallon FCO 2 – Auxerre Stade 2,
 - D2 gr B Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse à 15 h 00 sur le terrain synthétique.

Match du 27.10.19 Etivey – perdant match CY Coulanges La Vineuse-Charmoy Coupe Prével

La commission,

- attendu que le match de Coupe de l'Yonne Coulanges La Vineuse-Charmoy est programmé à rejouer le 27 octobre 2019,
- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019.

Mr Barrault n'a pas pris part à la délibération.

Match 51353.1 du 27.10.19 Champignelles/Charny – Auxerre Sp Citoyens 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Champignelles/Charny est qualifiée en coupe de l'Yonne le 27 octobre 2019,
- donne ce match à jouer le 1er novembre 2019.

Match 50482.1 du 08.12.19 Fleury La Vallée – Vergigny Départemental 2 gr B

Demande d'inversion de match du club de Fleury La Vallée en date du 14.10.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale à Fleury La Vallée,
- ou demande au club de Fleury La Vallée de trouver un terrain de repli dûment classer – niveau 6, avec autorisation écrite de la mairie pour le prêt de leur installation,
- réponse à faire parvenir au secrétariat du district pour le lundi 25 novembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 51409.1 du 15.12.19 Fleury La Vallée 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Demande d'inversion de match du club de Fleury La Vallée en date du 14.10.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale à Fleury La Vallée,
- ou demande au club de Fleury La Vallée de trouver un terrain de repli dûment classer – niveau 6, avec autorisation écrite de la mairie pour le prêt de leur installation,
- réponse à faire parvenir au secrétariat du district pour le lundi 25 novembre 2019.

Match 51424.1 du 01.11.19 Chatel Censoir FC – Andryes Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Chatel Censoir en date du 09.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 52042.1 du 12.10.19 Fontaine La Gaillarde – Chevannes CY U18

Demande de changement d'horaire du club de Fontaine La Gaillarde en date du 11.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, prend note du changement d'horaire de ce match à 15 h 30 le 12 octobre 2019,

- attendu que la demande de changement d'horaire est en date du vendredi 11 octobre 2019 donc hors délais,
- attendu que la commission sportive n'a pas donné son accord,
- inflige une amende de 15 € au club de Fontaine La Gaillarde pour changement horaire hors délais.

Match 51245.1 du 19.10.19 Aillant – Paron FC U18 Départemental 1

Demande de changement d'horaire du club d'Aillant en date du 07.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019 à 15 h 00.

Amende 15 € au club d'Aillant (changement horaire hors délais).

Match 51522.1 du 19.10.19 Auxerre Sp Citoyens – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du relevé de la décision de la commission d'appel de la LBFC en date du 3 octobre 2019,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens est infligé d'un match ferme de suspension de terrain pour leur équipe U18 à compter du 7 octobre 2019,
- prend note des différents courriels d'Auxerre Sp Citoyens en date des 15 et 16 octobre 2019,
- en application de règlement de la LBFC – article 22 – terrain suspendu : « En cas de suspension d'une installation sportive d'un club, le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente »,
- dit l'inversion de ce match impossible au vu de la sanction prise par la LBFC,
- rappelle au club d'Auxerre Sp Citoyens de fournir un terrain de repli (et ce par écrit avec l'autorisation de la mairie concernée), réponse pour vendredi 18 octobre 2019 avant midi, dernier délai,
- sans réponse à cette date, le match U18 D2 gr B sera perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens.

Match 51609.1 du 09.11.19 Fontaine La Gaillarde/Gron Véron – Mt St Sulpice/Brienon U15 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 11.10.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 9 novembre 2019.

Mme Chéry-Floch n'a pas pris part à la délibération.

Match 51709.1 du 19.10.19 Héry – Serein AS/Varennes U13 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club d'Héry en date du 08.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 sous réserve de la non qualification des équipes en festival U13 (2^{ème} tour).

Match 51710.1 du 06.11.19 GJ Sens – GJ d'Armançon U13 Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de GJ Sens en date du 10.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 13 novembre 2019 à 15 h 00.

Match 51763.1 du 02.11.19 FC Gatinais – Fontaine La Gaillarde U13 Départemental 3 gr A

Demande de report de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 09.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 6 novembre 2019 à 17 h 00.

U13 Départemental 3 gr A

La commission, prend note de l'engagement de l'équipe de Cerisiers 2 (en date du 09.10.19) dans ce groupe, par conséquent, les matchs des 3 premières journées sont remis comme suit :

- du 21.09.19 - 51765.1 Gron Véron 2 – Cerisiers 2 : remis au samedi 14 décembre 2019,
- du 28.09.19 – 51769.1 Cerisiers 2 – Champigny : remis au samedi 19 octobre 2019,
- du 05.10.19 – 51772.1 – St Martin/Tertre – Cerisiers 2 : remis au 2 novembre 2019,

Vu les dates de reports (vacances scolaires), il est demandé au club de Cerisiers, éventuellement, de proposer de jouer ces rencontres aux clubs adverses les mercredi après-midi.

Match 51881.1 du 26.10.19 Avallon FCO Fém 3 – Champs Sur Yonne U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu les différents courriels reçus des clubs de Champs Sur Yonne et d'Avallon FCO, maintient ce match à sa programmation au 26 octobre 2019.

U13 Départemental 3 gr E

La commission, prend note de l'engagement de l'équipe de Chatel Censoir FC (en date du 10.10.19) dans ce groupe, par conséquent, les matchs des 3 premières journées sont remis comme suit :

- du 21.09.19 - 51875.1 Coulanges.Vineuse/St Bris – Chatel Censoir : remis au samedi 19 octobre 2019,
- du 28.09.19 – 51879.1 Chatel Censoir – Magny/Quarré.St Germain : remis au samedi 26 octobre 2019,
- du 05.10.19 – 51882.1 : Champs/Yonne – Chatel Censoir : remis au 2 novembre 2019.

Vu les dates de reports (vacances scolaires), il est demandé au club de Chatel Censoir, éventuellement, de proposer de jouer ces rencontres aux clubs adverses les mercredi après-midi.

5. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Journée du 28 septembre 2019

- U13 D 3 gr E 51880.1 Venoy – Vermenton

La commission annule l'amende 30 € au club de Venoy (lettre postée le 01.10.19 – reçue le 04.10.19).

Journée du 5 octobre 2019

- U13 D3 gr D 51854.1 Auxerre Stade fém 4 – Appoigny/Fleury La Vallée 2
- U13 D3 gr D 51857.1 Auxerre Stade fém 5 – Mt St Sulpice

Amende 30 € au club d'Auxerre Stade (retard d'envoi de feuille de match).

Journée du 9 octobre 2019

- U13 D1 51269.1 GJ Sens – St Clément Onze

La commission demande, à nouveau, au club de GJ Sens de transmettre la feuille de match par retour. Amende 30 € au club de GJ Sens (retard d'envoi de feuille de match).

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 513731 du 13.10.19 Fleury La Vallée 2 – Champignelles/Charny Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- demande au club de Fleury La Vallée de clôturer la FMI et de la transmettre via la tablette, et ce par retour,
- demande aux clubs de Fleury La Vallée et Champignelles/Charny de communiquer le résultat de cette rencontre,
- réponse à faire parvenir pour le mardi 22 octobre 2019, date impérative,
- amende 46 € au club de Fleury La Vallée pour non transmission.

Match 51435.1 du 13.10.19 Chatel Censoir FC – Tanlay Départemental 4 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du rapport de l'arbitre en date du 16.10.19,
- demande au club de Chatel Censoir FC de transmettre la FMI via la tablette, et ce par retour,
- amende 46 € au club de Chatel Censoir FC pour non transmission.

Match 51237.1 du 28.09.19 Sens FC – Auxerre Stade U18 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la FMI le 5 octobre 2019 par le club de Sens FC,
- enregistre le résultat : Sens FC 3 / Auxerre Stade = 4,
- confirme l'amende infligée au club de Sens FC pour transmission hors délai.

7. Coupe de l'Yonne Féminines à 8

La commission procède au tirage du 1^{er} tour de la Coupe de l'Yonne féminines à 8.

10 équipes engagées = soit 2 matchs avec 6 équipes exemptées pour arriver au quart de finale pour le prochain tour.

Les matchs se dérouleront le dimanche 10 novembre 2019 :

- St Denis Les Sens – St Georges
- Avallon FCO – St Sauveur/Saints

Exempts : Auxerre Stade 3 – Champigny – Malay Le Grand/Charmoy – Monéteau/Toucy – Ravières/Semur Epoisses – Varennes/Serein AS.

8. Coupe de l'Yonne U18

La commission procède au tirage du 2^{ème} tour de la Coupe de l'Yonne U18.

13 équipes qualifiées = soit 5 matchs et 3 équipes exemptées

Les matchs se dérouleront le samedi 23 novembre 2019 :

- UF Tonnerrois/Varennes – Appoigny/Héry
- Joigny – St Clément Onze
- Monéteau – Avallon FCO
- Vq match Auxerre Stade 1-Vergigny contre vq match Sens FC-St Fargeau
- Champs Sur Yonne – St Georges

Exempts : Fontaine La Gaillarde – FC Gatinais – Paron FC

9. Coupe de l'Yonne U15

La commission procède au tirage des 8^{èmes} de finale de la Coupe de l'Yonne U15.

16 équipes qualifiées = soit 8 matchs.

Les matchs se dérouleront le samedi 23 novembre 2019 :

- Sens FC – Auxerre Sp Citoyens
- Joigny – Serein AS/Varennes
- Vinneuf Courlon – Héry
- Diges Pourrain/Toucy – Auxerre AJ 2
- St Denis Les Sens – Avallon FCO
- Auxerre Stade 2 – Gron Véron
- Chablis/ECN – Champs Sur Yonne
- Aillant – FC Gatinais

10. Questions diverses

Match 50076.1 du 13.10.19 Champigny – Migennes 2 Départemental 2 gr A

La commission,

- prend note du rapport de la déléguée officielle stipulant la blessure des joueurs Lozza Loïc et Awana Tsanga Vincent de Paul du club de Champigny,
- souhaite un prompt rétablissement à ces joueurs.

Match 51521.1 du 05.10.19 Courson – Auxerre Sp Citoyens U18 Départemental 2 gr B

La commission, après vérification de la feuille de match papier,

- attendu que les numéros de licences des joueurs de l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens ne sont pas inscrits sur la feuille de match,
- inflige une amende de 140 € (10 € x 14) au club d'Auxerre Sp Citoyens (absences de licence).

ABSENCE D'ARBITRES

La commission a pris note de l'absence des arbitres et les transmet à la C.D.A. :

- U18 D2 gr C du 28.09.19 Champs Sur Yonne – Monéteau
- CY U18 du 12.10.19 Magny – Champs Sur Yonne
- CY U15 du 12.10.19 Chevannes – St Denis Les Sens (arbitre excusé)

11. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 20 octobre 2019

- D2 gr A 50098.1 Sens Jeunesse – Joigny : Mme Frevillez E
- D3 gr A 50522.1 Sens Franco Portugais 2 – St Valérien EESV : Mr Ménard J
- D4 gr C 51445.1 Tanlay – Ravières : Mr Favereaux G-E

12. Prochaines réunions

- Mercredi 23 octobre 2019
MM Batréau – Barrault – Joseph – Rollin - Trinquesse
- Mercredi 30 octobre 2019
MM Batréau - Barrault – Joseph - Schminke – Trinquesse
- Mercredi 6 novembre 2019
MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 18 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin